

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 Décembre 2007

Le Conseil Municipal de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 12 Décembre 2007 à 18H00 sur convocation et sous la présidence de Monsieur Joseph GHILARDI, Maire de Breil sur Roya.

Etaient Présents : Mr Joseph GHILARDI, Mr Michel JOUVE, Mme Laure PASTORE, Mr Joseph REY, Mme Marie-Lou ALLAVENA, Mr Abdel DJEROUROU, Mme Mireille PALLANCA, Mr Serge DURERO, Mme Lucie BONNET, Mme Josiane VACCARI, Mr Michel MASSEGLIA, Mr Claude RIA.

Etaient absents-excusés : Mr Gilbert MARY, Mr Pierre ANTONETTI, Mr Marc GINCOURT donne procuration à Mme Laure PASTORE, Mme Marinette CHOUAT donne procuration à Mme Marie-Lou ALLAVENA, Mr José GEMMI, Mr Guy SEDANI.

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Lou ALLAVENA.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 18H00.

Informations diverses :

Projet Interreg de création d'une porte du Parc Alpi Maritimes.

Madame le Maire de la Commune de Rocchetta Nervina nous a proposé de participer à un projet Interreg de Porte du Parc Alpi Maritimes à Breil dans un programme qu'elle monte avec l'ensemble des Communes italiennes et françaises concernées.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal, sur une éventuelle proposition d'intégrer ce projet par la mise en valeur de la Porte de Gênes.

Monsieur Serge DURERO fait part de son hostilité, car il convient de préserver une liberté d'administration et de gestion de la rive gauche de la Roya, compte tenu que déjà sur une grande partie du territoire s'exerce sur la rive droite la compétence du Parc du Mercantour.

Monsieur le Maire précise que ce projet n'apporte aucun intérêt financier car un financement à 80% par le Conseil Général est possible avec une opération sous mandat confiée au SIVOM.

Globalement, le Conseil Municipal n'a pas pris de décision définitive dans l'attente d'une réflexion plus approfondie.

Acquisition de l'herbage et de la Vacherie de l'Authion, surface 320Ha.

Le Conseil Municipal de la Bollène Vésubie a délibéré sur le principe de l'acquisition des herbages et de la Vacherie de l'Authion pour un montant de 183.000€.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur la question.

Monsieur Joseph REY Adjoint, informe qu'il y environ deux ans, la commune de la Bollène Vésubie avait souhaité acheter les terrains. A l'époque, le Conseil Municipal s'y était opposé.

Il précise que la Commune de Breil sur Roya étant propriétaire du sol, les héritiers GUIGONIS auraient pu proposer la vente du droit de paissance à la Commune de Breil sur Roya et non comme ils l'ont proposée à la Commune de la Bollène Vésubie. Cette dernière agissant par rapport à l'étude sur l'aménagement touristique du massif de Turini-l'Authion-Camps d'Argent commandée l'an dernier par l'Association des Communes Forestières des Alpes-Maritimes.

Monsieur Serge DURERO propose que la Commune de Breil se porte acquéreur compte tenu que nous sommes propriétaires du sol et que ce projet soit repris à notre compte.

Monsieur Michel MASSEGLIA insiste sur le caractère touristique et mémorial de ce site qui mérite réflexion. Il demande que les Elus soient ouverts à une concertation avec les Syndicats Intercommunaux et la Commune de la Bollène Vésubie.

Madame Laure PASTORE Adjointe, précise que ce dossier s'inscrit dans un projet global touristique ambitieux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer dans le sens du rachat des droits par la Commune de Breil sur Roya, tout en manifestant l'intérêt de ce projet.

Approuvé, 1 abstention

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Michel MASSEGLIA concernant deux questions nouvelles à l'ordre du jour :

- Travaux de Voirie effectués sur le chemin rural de Banca, quartier La Colla
- Informations au Conseil Municipal de l'exercice du mandat donné au Maire pour le représenter dans les établissements et syndicats (plus particulièrement SCOT de la Riviera Française et de la Roya, Hôpital de Breil).

Travaux Voirie chemin de Banca.

Monsieur Michel MASSEGLIA s'interroge sur l'efficacité des travaux réalisés route de Banca propriété BALDI en évoquant les problèmes rencontrés lors de fortes précipitations : ravinage, éboulements, etc.... De ce fait, la grille posée semblerait inefficace et le goudronnage accentue le problème d'évacuation des eaux.

Monsieur Michel JOUVE 1^{er} Adjoint, indique que les travaux ont été réalisés avec un reliquat de crédit sur la Dotation Cantonale et que la Commune est prête à revoir le problème en mettant une nouvelle grille transversale permettant ainsi de résoudre au mieux le problème rencontré.

Monsieur Serge DURERO précise qu'une étude sommaire a du être réalisée dans le cadre de l'enveloppe budgétaire disponible.

Monsieur Michel MASSEGLIA insiste sur l'urgence de mettre en place des glissières de sécurité.

Monsieur le Maire répond que la fourniture et la pose des glissières est déjà prévue dans le programme de Voirie et que le nécessaire sera fait rapidement.

SCOT Rapport de Monsieur le Maire sur l'exercice de sa représentation

Monsieur Michel MASSEGLIA demande à ce que des réunions soient organisées afin de rendre compte des décisions prises par le SCOT.

Monsieur le Maire précise que des réunions ont déjà eu lieu, ouvertes à toutes et à tous (POINT INFO EN MAIRIE, affichage des dates et lieux des réunions ainsi que les comptes-rendus et registre des observations).

Il informe que le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) n'en est qu'à la phase Diagnostic et que pour le moment aucune décision n'est prise.

Il propose d'inviter en Janvier 2008 les intervenants professionnels et l'encadrement du Syndicat Mixte à organiser une réunion avec les Elus afin de leur faire part de l'avancement des travaux.

Il précise de plus, que lors des réunions publiques organisées par le Syndicat Mixte pour l'élaboration et la gestion du SCOT de la Riviera française et de la Roya, qui a assuré la publicité de l'organisation et des débats ; il a constaté l'intérêt mitigé de la population et de certains Elus.

D'ailleurs concernant le P.L.U (Plan Local d'Urbanisme), **Monsieur le Maire** précise qu'il a laissé à la disposition des Elus des documents préparatoires que chacun peut annoter afin d'exprimer ses sentiments sur l'orientation de la phase Diagnostic.

HOPITAL Rapport de Monsieur le Maire sur l'exercice de sa représentation

Monsieur le Maire précise qu'au Conseil d'Administration de l'Hôpital, il n'a aucun pouvoir de décision et qu'il n'est pas désigné par les membres du Conseil Municipal pour siéger à ce Conseil d'Administration : en effet, il est Président de droit, par conséquent, il ne juge pas utile de rendre compte aux Membres du Conseil Municipal des problèmes évoqués lors de ces réunions. Cependant, il consent à apporter toutes informations utiles.

Monsieur Michel MASSEGLIA exprime le souhait qu'à l'avenir, les Membres du Conseil Municipal soient informés des problèmes rencontrés à l'Hôpital (pétition du personnel, problème budgétaire, dossiers d'investissements en cours, etc...).

Monsieur le Maire précise qu'il est intervenu, assisté du Conseiller Général et du Docteur compétent, auprès du Directeur pour essayer de régler ces problèmes.

CCAS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-Lou ALLAVENA Adjointe, pour rendre compte des actions menées par le CCAS afin d'aider les personnes en difficulté :

- 25 colis alimentaires ont été distribués grâce à l'Aide Humanitaire et le MAPA de Monaco.
- Des jouets et des Livres ont été distribués à la Crèche et au CLSH.
- Deux après-midi récréatives ont enchanté les villageois du 3^{ème} âge et les résidents de l'hôpital.
- Des appartements de personnes en difficulté ont été meublés grâce à l'Aide Humanitaire.

Madame Marie-Lou ALLAVENA Adjointe, informe le Conseil Municipal que d'autres colis seront distribués dans les prochains jours.

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

01 Octobre 2007 : **Location pâturage du Mangiabo**
 Prix de la location : 754€/an, soit 373Ha à 2€ + 10€ frais administratif
 Durée : 5 ans à compter du 01/01/2007

Approbation du Procès Verbal de la Séance du 24 Octobre 2007

Le Procès Verbal de la séance du 24 Octobre 2007 est **Approuvé à l'unanimité**.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1 - Décision Modificative Budgétaire "Budget Commune".

(pièce jointe)

2 - Décisions Modificatives Budgétaires "Budget Eau & Assainissement".

(pièces jointes)

3 - Admissions en non valeur "Budget Eau & Assainissement".

Monsieur le Maire expose que sur proposition de Monsieur le Trésorier, il y a lieu d'admettre en non valeur les titres concernant :

-Facture n°2001-001-000235 Exercice 2001 d'un montant de 109,69€

-Facture n°2002-001-000230 Exercice 2002 d'un montant de 129,67€

Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 239,36€

Approuvé à l'Unanimité

4 - Règlement tarif Cantine-CLSH : Actualisation.

Madame Marie-Lou ALLAVENA Adjointe, propose d'adopter le projet de règlement de cantine 2008-2009.

A ce titre, suite à une négociation avec le collège, il est proposé un tarif n°1 préférentiel à 2,80€ le repas pour les inscriptions au mois et payable d'avance et un tarif n°2 de 3,00€ pour les inscriptions à la journée quelque soit le jour de la semaine (Cf. au tableau ci-dessous):

	Tarif 2008	Pour mémoire Tarif 2007	Variation
Tarif n°1	2,80€	3,10€	- 9,68%
Tarif n°2	3,00€		- 3,23%

Il précise que le tarif actuel est de 3.10€ d'où une nette diminution en ce qui concerne les deux nouvelles formules proposées.

Outre les modalités d'inscriptions, il propose les modalités de paiement de gestion des absences et des règles comportementales à adopter lors du service.

Approuvé à l'Unanimité

5 - Territoires numériques : Convention partenaires associés et demande de subventions au Conseil Général et au Conseil Régional (numérisation du Plan Cadastral).

Dans le cadre d'une mise en place d'une numérisation du Cadastre en collaboration avec le SICTIAM pilote du projet,

Monsieur le Maire propose une convention entre la commune de Breil et la Région Provence Alpes Côte d'Azur et le Conseil Général en partenariat avec la D.G.I concernant la mise en place de la numérisation cadastrale.

Il demande, à cet effet, de l'autoriser à solliciter les aides financières auprès des partenaires concernés.

Approuvé à l'Unanimité

6 - Réhabilitation du collecteur d'eaux usées, traversée route RD6204 – Demande de subvention au Conseil Général.

Monsieur Michel Jouve 1^{er} Adjoint, propose de solliciter auprès du Conseil Général une demande de subvention pour la réhabilitation du collecteur d'eaux usées.

Par rétro projecteur, il visionne l'ensemble des travaux et précise que plusieurs analyses d'eaux en divers points précis ont permis d'expliquer l'importance des arrivées d'eaux parasitaires dans la Station d'Épuration (pour mémoire, lorsque le niveau du lac est bas, le volume d'eau horaire est de 12m³, à l'inverse il est de 60m³).

En conclusion, des eaux parasitaires du Lac rentrent dans le collecteur d'eaux usées traversant la route RD6204 objet des travaux proposés au vote du Conseil Municipal.

Approuvé à l'Unanimité

7 - Convention de servitude de passage sur parcelles Section K – n°s 190-192-386.

Monsieur Joseph REY Adjoint propose d'autoriser Mme et Mr DUJEUX Jean-Philippe domicilié 3386, route du Col de Brouis à Breil sur Roya à bénéficier d'une servitude de passage sur les parcelles cadastrées Section K – n°s 190-192-386 propriété de la Commune, pour la création d'une piste coupe-feu suivant projet agréé par les services compétents de la DDE.

Il précise au moyen d'un vidéo projecteur le rapport parcellaire consignant la création de la piste coupe-feu et fait part de l'accord de la D.D.E (Pôle Environnement risques naturels).

Approuvé à l'Unanimité

8 - Convention de servitude de passage sur parcelles Section K - n°130-132-139 pour création d'un pluvial.

Monsieur le Maire précise qu'afin de canaliser les eaux pluviales d'un bassin versant de la Pinéa, il convient de confectionner un ouvrage de canalisation pluviale sur les parcelles n° 130-132-139 (le descriptif des travaux et le plan cadastral ont été remis aux Conseillers Municipaux).

A ce titre, il convient :

De passer une convention de servitude de passage avec le propriétaire des parcelles Monsieur Antoine DURERO, en la forme authentique.

De solliciter l'inscription de ces travaux en complément d'inscription d'opération budgétaire à la Décision Modificative Budgétaire précédemment votée.

De solliciter des subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Général.

Approuvé à l'Unanimité

9 - Subvention aux Associations – 4^{ème} Liste.

Madame Laure PASTORE Adjointe, propose les subventions aux Associations suivantes :

ASSOCIATIONS

- FORMES & COULEURS	650,00€
- SIGNES (Saorge)	500,00€
- BREIL ATHLETIC CLUB	800,00€
- ECHO DU LAC	2.500,00€
- CLUB DE L'OLIVIER	1.200,00€

Approuvé à l'Unanimité

10 - Mise en place d'une indemnité d'astreinte et de mission.

Monsieur le Maire expose,

Dans l'exercice de leurs missions, les agents titulaires et non titulaires sont souvent sollicités pour des surcroûts de travail où leur expérience professionnelle, leur niveau de qualification et les efforts de formations demandées imposent des contraintes qui méritent l'instauration d'un régime indemnitaire d'astreintes et de permanences conformément au Décret 2005 du 19 Mai 2005 et d'exercice des missions conformément au Décret du 26 Décembre 1997.

Ces dispositions concernent l'ensemble des filières et des grades.

Approuvé à l'Unanimité

11 - Règlement portant modalités d'ouverture du Compte Epargne Temps.

Monsieur le Maire expose le règlement fixant les modalités d'ouverture et d'utilisation du Compte Epargne Temps (CET).

Le Compte Epargne Temps, fixé par le décret n°2004-878 du 26 Août 2004, ouvre la possibilité aux agents territoriaux de capitaliser du temps sur plusieurs années par report de jours de congés, de jours RTT ou de repos compensateurs pour les solder à l'occasion d'un projet personnel ou d'un départ à la retraite.

Approuvé à l'Unanimité

12 - Détermination des ratios "promus promouvables" pour les avancements de grade.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer à 100% le taux de promotion sur chaque grade possible du tableau des effectifs.

Approuvé à l'Unanimité

13 - Création de postes : Tableau des effectifs.

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal, qu'il leur appartient de fixer l'effectif des emplois à temps complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois, adopté par le Conseil Municipal le 12 juillet 2007,

Il propose de le modifier par les créations suivantes à compter du 01 Janvier 2008:

- 1 poste de rédacteur principal (avancement de grade)
- 1 poste de brigadier (avancement de grade)
- 1 poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe (création de poste)
- 1 poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe (transformation d'un poste à temps incomplet en temps complet)
- 1 poste d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe (transformation d'un poste à temps incomplet en temps complet)

Approuvé à l'Unanimité

14 - Convention cadre de dématérialisation des actes administratifs avec le SICTIAM.

Monsieur le Maire expose les enjeux de la dématérialisation et son impact sur un nombre considérable de domaines d'activités du secteur public.

Il précise les propositions de services du SICTIAM permettant la mise en œuvre de projets visant au déploiement de l'administration électronique au sein de ses collectivités adhérentes et ce, dans un esprit de mutualisation de ressources et de solidarité entre l'ensemble des entités utilisatrices.

A ce titre, il propose les mises en service dans le cadre du dispositif du SICTIAM, soient :

-La dématérialisation du contrôle de légalité (dispositif de télétransmission Stela)

-Les outils de signature électronique (CA certificats)

-La gestion des actes administratifs (eDélibérations)

-La dématérialisation des marchés publics

Il demande aux Membres du Conseil Municipal :

-D'approuver la convention de souscription aux services de dématérialisation, laquelle comportera l'indication des dispositifs choisis ;

-D'autoriser le Maire à souscrire à un dispositif de sécurisation supplémentaire parmi les services mentionnés dans la convention si à la date de la présente décision le dispositif n'était pas considéré comme nécessaire ;

-D'autoriser le Maire à signer la convention et les avenants relatifs à de nouveaux services mis à la disposition par le SICTIAM qui viendront compléter la convention.

-D'approuver le projet de convention entre la Ville de Breil et le représentant de l'Etat pour la télétransmission des actes soumis au Contrôle de Légalité.

Approuvé à l'Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20H15

Le Maire,

J.GHILARDI